



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 14 décembre 2017, à compter de 8 h 30, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Isabelle Marquis, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Absence motivée :

monsieur William Morales, conseiller

Sont également présents :

Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Claude Proulx, DGA et directeur, Module Affaires juridiques
M. Benoit Carignan, directeur et trésorier

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

1361/12/17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,
dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1362/12/17 Adoption du règlement no RV17-4907 décrétant une compensation pour le service de vidange des installations septiques

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1316/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le règlement no RV17-4907 décrétant une compensation pour le service de vidange des installations septiques,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1363/12/17 Adoption du règlement no RV17-4908 décrétant une compensation pour les travaux de contrôle biologique des mouches noires

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1317/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV17-4908 décrétant une compensation pour les travaux de contrôle biologique des mouches noires,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1364/12/17 Adoption du règlement no RV17-4909 décrétant une compensation pour la gestion des matières organiques

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1318/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le règlement no RV17-4909 décrétant une compensation pour la gestion des matières organiques,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1365/12/17 Adoption du règlement no RV17-4910 décrétant une compensation pour la gestion des déchets et des matières recyclables

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1319/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le règlement no RV17-4910 décrétant une compensation pour la gestion des déchets et des matières recyclables,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1366/12/17 Adoption du règlement no RV17-4911 décrétant une compensation pour les services d'égouts et d'assainissement des eaux

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1320/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV17-4911 décrétant une compensation pour les services d'égouts et d'assainissement des eaux,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1367/12/17 Adoption du règlement no RV17-4912 décrétant une compensation pour la fourniture de l'eau

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1321/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que le règlement no RV17-4912 décrétant une compensation pour la fourniture de l'eau,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1368/12/17 Adoption du règlement no RV17-4913 décrétant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2018

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1322/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Isabelle Marquis,

il est résolu que le règlement no RV17-4913 décrétant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2018,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1369/12/17 Adoption du règlement no RV17-4914 autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance responsabilité municipale au bénéfice des élus et des employés municipaux pour la période d'un an

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1323/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le règlement no RV17-4914 autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance responsabilité municipale au bénéfice des élus et des employés municipaux pour la période d'un an,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1370/12/17 Adoption du règlement no RV17-4915 décrétant la tarification imposée en fonction du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1324/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV17-4915 décrétant la tarification imposée en fonction du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1371/12/17 Adoption du règlement no RV17-4916 décrétant la cotisation payable par les membres de la SDC Quartier Saint-Joseph, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 2018

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1325/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le règlement no RV17-4916 décrétant la cotisation payable par les membres de la SDC Quartier Saint-Joseph, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 2018,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1372/12/17 Adoption du règlement no RV17-4918 relatif aux taux du droit des mutations immobilières

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1327/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que le règlement no RV17-4918 relatif aux taux du droit des mutations immobilières,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1373/12/17 Adoption du règlement no RV17-4922 amendant le règlement no 3500 afin d'établir les tarifs pour divers services municipaux

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1328/12/17 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que Règlement no RV17-4922 afin d'établir les tarifs pour divers services municipaux,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

1374/12/17 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de madame Catherine Lassonde,
dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 8 h 32 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.